



Arrêté N° 13 16/09/2024

ARRETE

REGULATION DES SANGLIERS

Portant interdiction d'accès du public en forêt communale d'Écharcon sur tous les chemins « du bois de la tour » les jours suivants :

| | |
|-------------------|-----------------|
| 25 Septembre 2024 | 08 Janvier 2025 |
| 16 Octobre 2024 | 29 Janvier 2025 |
| 30 Octobre 2024 | 05 Février 2025 |
| 06 Novembre 2024 | 26 Février 2025 |
| 27 Novembre 2024 | 12 Mars 2025 |
| 18 Décembre 2024 | 26 Mars 2025 |

Le Maire de la Commune d'ECHARCON, Essonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 (5^{ème}) et L 2215-1, (voir arrêté préfectoral N° 2013-DDT-SE-196 du 25/04/2013),

Considérant qu'une chasse est obligatoire afin de réguler les nuisibles (exemple : les sangliers), la circulation est rigoureusement interdite aux promeneurs, aux cycles, aux cavaliers, à tous véhicules (quads...) etc... durant ces épisodes.

ARRETE

Article 1 : L'accès sur tous les chemins (parcelle concernée section A N° 75 Butte d'Écharcon) dit du BOIS DE LA TOUR à Écharcon est strictement interdit.

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur tous les chemins de la Tour pour les journées énumérées ci-dessus de 9h00 à 16h00.

Article 3 : La signalisation sera assurée par la pose de panneaux mobiles réglementaires effectuée par M. Serge COUVRET, Président de l'association des chasseurs d'Écharcon.

Article 4 : Le respect des prescriptions relatives aux consignes à l'interdiction de circulation mentionnée ci avant est assuré par le président de la chasse.

Article 5 : Le respect des prescriptions relatives aux consignes de sécurité dans la pratique de la chasse est assuré par le Président de la chasse.

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- M. Serge COUVRET, Président de l'association des chasseurs d'Écharcon.
- Maire de VERT LE PETIT.
- Maire de VERT LE GRAND.
- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de BONDOUFLE.



Fait à Écharcon, le 16/09/2024

Le Maire Gérard RASSIER